

Paris La Défense, mardi 19 mai 2020

LA CGT SIGNE L'ACCORD CONCERNANT LES MESURES D'ADAPTATION A LA CRISE SANITAIRE ET RECLAME UNE SECONDE NEGOCIATION POUR LE LONG TERME !

Ce 12 mai 2020, la CGT a signé un accord permettant la mise en place de mesures partielles liées à l'accompagnement des salariés face à la crise sanitaire.

Cet accord, certes incomplet, permet entre autres :

- Des absences dérogatoires pour **les salariés vulnérables, en isolement ou en garde d'enfant(s) sans perte de salaire, ni abattement pour l'Intéressement/Participation 2020**. Ce dispositif est actif jusqu'au 31 mai 2020 et pourrait être prolongé.
- **Un défraiement de 50€ nets proratisés mensuellement pour les salariés en télétravail exceptionnel**. Le versement sera effectué en juillet pour la période allant du 16 mars au 30 juin 2020.
- **Un dispositif de don de congés vers des associations luttant contre le COVID-19 (EMMAÛS, LA CROIX ROUGE, L'INSTITUT PASTEUR)**. Même si les salariés TOTAL n'attendent pas après l'employeur pour exprimer leur solidarité dans leur vie privée et même si ce dispositif n'enlève en rien le besoin de voir un Groupe comme TOTAL être profondément solidaire face à la crise, **la CGT a néanmoins accepté de le valider du fait de son caractère non-obligatoire et parce que toutes les formes de solidarité doivent pouvoir s'exprimer**.

La CGT rappelle la revendication essentielle qu'elle a exprimé, à savoir **l'ouverture d'une négociation sur l'emploi et les salaires permettant ainsi de traiter toutes les catégories de populations chez TOTAL et ce, sur le long terme**.

En effet, la crise que nous traversons doit permettre de repartir sur de nouvelles bases pour que jamais le pays ne soit de nouveau affaibli par aucune crise sanitaire ou économique. **Il faut pour cela que nous sortions de certains dogmes, y compris chez TOTAL**.

Nos métiers et notre activité doivent être reconsidérés et mieux reconnus. Si toutes nos activités n'ont pu être arrêtées pour permettre que tous les salariés puissent se mettre à l'abri, **alors nos activités doivent être déclarées comme d'utilité publique, traitées et gérées comme telles**.

Les métiers externalisés essentiels à nos activités doivent être ré-internalisés. Nos collègues sous-traitants sont trop peu protégés par les donneurs d'ordre face à une telle crise, alors qu'ils sont autant, voire plus exposés à ses conséquences. **Ils font pourtant partie de nos collectifs de travail et doivent les réintégrer pleinement**.

Les salariés qui ont dû se rendre malgré tout sur leurs sites, pour permettre la continuité de la production et le maintien coûte que coûte de la sécurité, doivent être considérés et récompensés. **Il est anormal que rien ne soit prévu pour des salariés qui ont bravé physiquement la crise et qui ont connus des conditions de travail dégradées à cause de la cacophonie managériale et ce, pendant de trop nombreuses semaines**.

LA COLERE GRONDE SUR LE TERRAIN ET CA N'EST PAS LE COURRIER DE REMERCIEMENTS DE LA MINISTRE BORNE QUI VA LA CALMER !! LES SALARIES QUI ONT PERMIS LA CONTINUTE DES ACTIVITES DOIVENT ÊTRE RECONNUS ET ACCOMPAGNES.

LA CGT REPETE A LA DIRECTION QU'UNE SECONDE NEGOCIATION EST NECESSAIRE ET APPELLE LES SALARIES A DEBATTRE DES MODALITES QUI PERMETTRONT DE L'OBTENIR !